

## RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS



### 1. OBJET ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement (le « **Règlement** ») a pour objet de définir les règles et les modalités de participation au jeu - Concours proposé par la société FRIGO MAGIC (le « **Jeu-Concours** »).

Le Règlement est disponible sur l'application mobile de la société FRIGO MAGIC (l'« **Application** »).

Le présent Jeu-Concours est organisé avec l'aide de partenaires, dont la liste est disponible sur le Site et pourra être mise à jour régulièrement par FRIGO MAGIC.

**Les participants au Jeu-Concours prennent connaissance et acceptent le Règlement et la politique de confidentialité de FRIGO MAGIC en remplissant le formulaire dédié, disponible sur l'Application.**

### 2. SOCIETE ORGANISATRICE

Le Jeu-Concours est organisé par la société FRIGO MAGIC, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Rennes sous le n° 811 788 231 dont le siège social est situé Rennes.

### 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu-Concours est ouvert à toute personne remplissant les conditions cumulatives suivantes (ci-après un « **Participant** »),

- Être une personne physique majeure disposant de la pleine capacité juridique ;
- Résider en France métropolitaine ou en Corse,

Sont exclus du Jeu-Concours et ne peuvent y participer :

- les mandataires sociaux et employés de FRIGO MAGIC,
- les mandataires sociaux et employés des partenaires de FRIGO MAGIC ou de toute autre société collaborant à l'organisation du Jeu-Concours,
- les membres des familles des personnes ci-dessus.

La participation au Jeu-Concours est gratuite.

Une seule candidature par Participant (même nom, même prénom, même adresse postale) durant toute la période du Jeu-Concours est autorisée. Il est rigoureusement interdit pour un même Participant de participer au Jeu-Concours avec plusieurs adresses email ainsi que de participer au Jeu-Concours à partir du compte ouvert au bénéfice d'une autre personne.

### 4. DATE ET DUREE DU JEU-CONCOURS

Les dates et la durée exactes du Jeu-Concours sont précisées sur le Site.

FRIGO MAGIC se réserve la possibilité, à l'issue des dates prévues ci-dessus, de prolonger le Jeu-Concours dans les mêmes conditions. Dans ce cas, les nouvelles dates du Jeu-Concours seront affichées sur le Site.

## 5. OBJET ET DESCRIPTION DU JEU-CONCOURS

Aux termes du Jeu-Concours, le Participant doit répondre au questionnaire composé de deux questions éliminatoires plus une question non-éliminatoire ainsi qu'indiquer tous les éléments demandés tel que le nom et l'e-mail.

## 6. SELECTION DU JURY ET CLASSEMENT

Le processus de sélection est réalisé à l'aide d'un outil de tirage au sort en ligne qui déterminera le gagnant de façon aléatoire parmi les Participants.

Les critères de sélection relèvent du seul choix et de la seule responsabilité de FRIGO MAGIC. Les Participants ne peuvent pas les contester.

Les Participants gagnants (les « **Gagnants** ») seront contactés par FRIGO MAGIC par email.

## 7. REMISE DU LOT

FRIGO MAGIC remettra à chaque Gagnant un lot d'une valeur unitaire d'environ 27,40 euros (ci-après le « **Lot** »), la nature du Lot étant laissée à la discrétion de FRIGO MAGIC.

Les Gagnants devront fournir à FRIGO MAGIC leur adresse email et adresse postale.

La responsabilité de FRIGO MAGIC ne saurait être encourue si un Gagnant ne prend pas connaissance des résultats du Jeu-Concours sur sa messagerie personnelle (i) à cause des problèmes techniques indépendants de la volonté de FRIGO MAGIC ou (ii) si le Gagnant ne consulte pas sa messagerie.

Les Lots seront transmis au Gagnant par colis à l'adresse indiquée par celui-ci.

Dans tous les cas, le Lot est transmis dans un délai indicatif de 15 (quinze) jours à compter de la date à laquelle FRIGO MAGIC dispose de toutes les informations nécessaires pour effectuer la transmission.

La responsabilité de FRIGO MAGIC ne peut pas être engagée du fait de la non-communication de ces informations par le Gagnant dans le délai indiqué ou de la communication d'informations erronées.

En cas de retour du Lot pour quelle que cause que ce soit, il sera conservé à la disposition du Gagnant pendant 3 (trois) mois. Passé ce délai, il pourra être remis en jeu par FRIGO MAGIC et aucune réclamation ne sera acceptée.

Si un Gagnant refuse son Lot, ledit Gagnant perd le bénéfice de son Lot.

Les Lots gagnés ne peuvent donner lieu ni à échange, ni à remboursement, ni au versement de leur contre-valeur en espèces.

Dans le cas où le Lot remporté par le Gagnant ne serait plus disponible pour des raisons indépendantes de la volonté de FRIGO MAGIC, celle-ci se réserve le droit de substituer au Lot concerné un autre Lot du même type et de valeur commerciale unitaire équivalente ou supérieure.

## **8. LIMITATION DE RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR**

FRIGO MAGIC se dégage de toutes responsabilités en cas d'annulation et/ou perturbation des connexions pour des raisons indépendantes de sa volonté (telles que notamment, dysfonctionnement des télécommunications ou des installations téléphoniques des Participants, saisie incorrecte des données).

FRIGO MAGIC n'étant pas le fabricant des Lots remportés, elle ne pourra être tenue responsable d'un préjudice quelconque (personnel, physique, matériel, financier ou autre) survenu à l'occasion de l'utilisation des Lots remportés.

Les Gagnants s'interdisent toute revente partielle ou totale des Lots remportés et sont seuls responsables du choix et de l'usage qu'ils font des Lots remportés.

La participation au Jeu-Concours implique la connaissance et l'acceptation par les Participants des caractéristiques, des limites et des risques des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion ou transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, sans que la responsabilité de FRIGO MAGIC ne puisse être engagée de ce fait. FRIGO MAGIC ne saurait être tenue pour responsable en cas de défaillances techniques ou humaines des opérateurs de télécommunication, ni en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, ni en cas de panne technique temporaire ou durable.

## **9. OBLIGATIONS DU PARTICIPANT**

Le Participant garantit FRIGO MAGIC contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que FRIGO MAGIC pourrait subir du fait de la violation, par le Participant de l'une quelconque de ses obligations ou garanties aux termes du Règlement.

Par conséquent, le Participant s'engage à indemniser FRIGO MAGIC de tout préjudice qu'elle subirait et à lui payer tous les frais, charges et/ou condamnations qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

## **10. RESPECT DU REGLEMENT – MANIPULATION INTERDITE**

La participation au Jeu-Concours implique le respect absolu du Règlement.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu-Concours et du présent Règlement.

Ainsi :

- Le Participant n'a pas le droit d'utiliser un quelconque programme, mécanisme ou logiciel qui pourrait interférer avec les fonctions et/ou le déroulement du Jeu-Concours.
- Le Participant n'a pas le droit d'effectuer une quelconque action qui causerait un ralentissement excessif des capacités techniques du Site.
- Le Participant n'a pas le droit de bloquer, modifier ou reformuler le contenu du Jeu-Concours.

FRIGO MAGIC se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

FRIGO MAGIC se réserve également le droit de supprimer sans préavis le compte de tout Participant qui commettrait une fraude, altérerait le fonctionnement du Jeu-Concours ou qui en violerait le règlement, ainsi que d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. Tout Participant commettant de tels agissements se verra en outre privé du (des) Lot(s) qu'il aura éventuellement pu gagner.

#### **11. AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'IMAGE ET DU NOM DU PARTICIPANT**

Les Participants autorisent FRIGO MAGIC à fixer, reproduire, diffuser, et communiquer au public, par extrait ou en intégralité, les attributs de leur personnalité, à savoir leur image, nom, et/ou, le cas échéant, voix, tels qu'ils apparaîtront dans les Photographies d'eux-mêmes, sur tous supports et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour, prévisibles ou imprévisibles, et notamment :

- sur tous supports notamment imprimés, électroniques, numériques, informatiques, multimédias, de quelque nature qu'ils soient et par tous procédés matériels ou immatériels, existants ou à venir, prévisibles ou imprévisibles ;
- à travers tous médias, tous réseaux et tous moyens de diffusion, de quelque nature qu'ils soient, existants ou à venir, prévisibles ou imprévisibles, tels que, sans que cette liste soit limitative, l'exposition physique, les réseaux de communications électroniques en particulier internet (fixe ou mobile), les réseaux sociaux, tels que le Site, les pages et groupes Facebook et compte Instagram de FRIGO MAGIC, la télédiffusion par tous modes (ondes hertziennes au sol, câble, satellite, TNT, télévision gratuite, payante, par abonnement, pay per view, etc.) ou l'affichage.

La présente emporte l'autorisation d'utiliser les nom, voix et image de Participants pour les utilisations promotionnelles et publicitaires liées au Jeu-Concours.

La présente autorisation est consentie pour le monde entier et pour une durée de 10 (dix) ans à compter de la signature des présentes.

La décision d'exploiter ou non les Photographies est laissée à la discrétion de FRIGO MAGIC, cette dernière ne prenant aucun engagement d'exploitation.

Le Participant considère être entièrement rempli de ses droits et reconnaît ne pouvoir prétendre à aucune rémunération de quelque nature qu'elle soit pour la réalisation des Photographies et l'exploitation des droits visés aux présentes, la présente autorisation étant concédée à titre gratuit.

Le Participant garantit ne pas être lié par un autre engagement auquel les présentes porteraient atteinte.

Dans le cas de Photographies fournies par le Participant mais qui feraient apparaître une personne tierce, le Participant s'engage à obtenir de cette personne une autorisation de son image et/ou de son nom dans les conditions ci-dessus, qu'il s'engage ensuite à concéder à FRIGO MAGIC.

## **12. LICENCE D'UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES**

Chaque Participant consent à FRIGO MAGIC une licence sur les Photographies, à titre exclusif, dans les mêmes modalités et aux mêmes fins que celles concernées par l'autorisation d'exploitation de l'image ci-dessus.

Cette licence est également consentie à titre gratuit.

Le Participant dont la/les Photographie(s) sera(ont) publiée(s) accepte que son identité soit mentionnée selon les informations qu'il aura fournies à FRIGO MAGIC.

## **13. DONNEES PERSONNELLES**

FRIGO MAGIC pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans le document intitulé « Charte relative à la protection des données à caractère personnel », dont le Participant est expressément invité à prendre connaissance.

## **14. CONFIDENTIALITE**

Les informations et documents communiqués sont uniquement destinés à FRIGO MAGIC.

Par conséquent, FRIGO MAGIC s'engage à garder strictement confidentiels tous les documents et informations relatifs au Participant, qui lui aurait été communiqués et à ne pas les divulguer sans l'accord écrit préalable du Participant.

Cette obligation ne s'étend pas aux documents et informations :

- (i) dont FRIGO MAGIC avait déjà connaissance ;
- (ii) déjà publics lors de leur communication ou qui le deviendraient sans violation du présent contrat ;
- (iii) qui auraient été reçus d'un tiers de manière licite ;
- (iv) dont la communication serait exigée par les autorités judiciaires, en application des lois et règlements.

## **15. EXCLUSION DU JEU-CONCOURS ET RESPONSABILITE DE FRIGO MAGIC**

- FRIGO MAGIC a le droit d'éliminer du Jeu-Concours ou de ne pas prendre en compte la participation de tout Participant qui ne respecterait pas les dispositions du Règlement.

- FRIGO MAGIC ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un préjudice quelconque (personnel, physique, matériel, financier ou autre) survenu au Participant à l'occasion de la participation au Jeu-Concours ou de l'utilisation d'un Lot.
- FRIGO MAGIC ne pourra être tenue pour responsable si, en cas de force majeure telle que définie à l'article 1218 du Code civil ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le Jeu-Concours, à l'écourter, à la suspendre, à le proroger ou à en modifier les conditions.
- FRIGO MAGIC pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu-Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer de Lot aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.
- Le Règlement est régi par la loi française. En cas de litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du Règlement, FRIGO MAGIC cherchera une solution amiable du litige avec le(s) Participant(s). A défaut de règlement amiable, tout litige pouvant naître à l'occasion de sa validité, de son interprétation ou de son exécution sera soumis aux tribunaux compétents.